

Article 3 de l'arrêté du 26 octobre 2018 portant approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du code de l'environnement

Date de mise à jour : 20 Mars 2023

Notre analyse

Cet article renvoie vers le site www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr pour consulter le fascicule 2 du guide technique relatif à la réglementation anti-endommagement.

A noter, dans ce fascicule on retrouve l'ensemble des fiches techniques relatives aux différentes techniques de travaux et aux prescriptions à respecter.

Article 3 de l'arrêté du 26 octobre 2018 portant approbation d'une version modifiée des prescriptions techniques prévues à l'article R. 554-29 du code de l'environnement

Le fascicule 2 du guide d'application de la réglementation anti-endommagement intitulé « guide technique des travaux », dans sa version 3 de septembre 2018, est approuvé en application des dispositions de l'article R. 554-29 du code de l'environnement, et publié en intégralité, et fiche technique par fiche technique, sur le téléservice www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr.

Les fiches techniques annexées au guide technique des travaux peuvent être modifiées, ou de nouvelles fiches peuvent être annexées à ce guide, par décision du ministre chargé de la sécurité industrielle.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Fascicule 2 : Guide technique des travaux version 3 (applicable à partir du 1er juillet 2023)

Cliquez ici pour accéder à cet outil